

## **Conseil communal du 3 décembre 2018**

Ordre du jour fixé par le Collège communal du 22 novembre 2018

### **En séance publique**

**1/ Validation des élections par le Gouverneur de la province de Namur.**

**2/ Prise de connaissance du procès-verbal de recensement des votes du 14 octobre 2008.**

### **3/ Installation du Conseil communal.**

- 3.1. Vérification et validation des pouvoirs des élus.
- 3.2. Prestation de serment des conseillers communaux.
- 3.3. Désistement d'un élu.
- 3.4. Vérification et validation des pouvoirs du suppléant.
- 3.5. Prestation de serment du suppléant.
- 3.6. Fixation du tableau de préséance des conseillers communaux.
- 3.7. Formation des groupes politiques.
- 3.8. Désignation des chefs de groupes politiques.

### **4/ Installation du Collège communal.**

- 4.1. Adoption d'un pacte de majorité.
- 4.2. Prestation de serment des bourgmestre et échevins.

### **5/ Présidence du Conseil communal**

### **6/ Désignation des membres du Conseil Public de l'Action Sociale.**

- 6.1. Détermination du nombre de sièges par groupe politique.
- 6.2. Présentation des candidats.
- 6.3. Désignation des membres du Conseil du CPAS.
- 6.4. Information à propos du président du CPAS.
- 6.5. Tutelle.

### **7/ Election des membres du Conseil de police.**

- 7.1. Détermination du nombre de sièges pour Floreffe.
- 7.2. Présentation des candidats.
- 7.3. Election des membres du Conseil de police.

**8/ Déclarations d'apparement ou de regroupement des Conseillers communaux.**

**9/ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018.**